

## **Marchés Publics : Comment obtenir les attestations en 2012 ?**

by StephaneM - Vendredi, février 03, 2012

<http://www.stephane-mignonat.com/2012/02/03/marches-publics-comment-obtenir-les-attestations-en-2012/>



Depuis le 1er janvier 2012, et la modification de l'article L223-15 du Code de la Sécurité Sociale, les attestations de marché public et les attestations de vigilance ne sont plus adressées par voie postale.

A quoi servent ces attestations et comment les obtenir ?

### **Attestation de marché public :**

Pour concourir à un marché public, l'entreprise doit fournir une attestation prouvant qu'elle est à jour, au 31 décembre de l'année précédente, de ses obligations sociales (déclarations et paiements) auprès de l'Urssaf et de ses obligations fiscales auprès du Service des Impôts des Entreprises.

### **Attestations de vigilance :**

Dans le cadre d'un contrat d'au moins 3 000 euros, le donneur d'ordre doit s'assurer, tous les six mois et jusqu'à la fin du contrat, que son cocontractant s'acquitte de ses obligations déclaratives (fourniture des déclarations d'activité et d'emploi salarié) et du paiement des cotisations et contributions sociales. Pour ce faire, le cocontractant doit présenter au donneur d'ordre une attestation de vigilance.

L'attestation de vigilance évolue et remplace l'attestation de compte à jour. Désormais, l'attestation de vigilance contient l'ensemble des éléments mentionnés auparavant dans l'attestation de compte à jour.

### **Comment obtenir ces attestations ?**

Le plus simple :

-> Pour les **Urssaf** : Devenir Adhérent Urssaf en ligne directement sur le site [www.Urssaf.fr](http://www.Urssaf.fr).

-> Pour le **Service des Impôts des Entreprises** : Devenir Adhérent sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), puis suivre création d'espace adhérent.

Sources : [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

[www.legifrance.fr/Article 243-15 du code de la Sécurité sociale.](http://www.legifrance.fr/Article_243-15_du_code_de_la_Securite_sociale)

---

(c) Stéphane MIGNONAT